## 2.—Le Ministère.

Le Canada possède un système de gouvernement semblable à celui de la Grande-Bretagne, par lequel un cabinet ou ministère, composé de membres de la Chambre des Communes ou du Sénat, et responsable envers le Parlement, exerce le pouvoir pendant qu'il jouit de 'a confiance des représentants du peuple. Le Cabinet est effectivement un comité du Conseil Privé du roi pour le Canada. Sans expliquer en détail le fonctionnement de ce système, il faut toutefois remarquer que le cabinet est responsable devant la Chambre des Communes et, suivant un précédent établi, démissionne lorsqu'il devient évident qu'il a perdu la confiance des représentant du peuple. Les membres du cabinet sont choisis par le premier ministre; généralement, chacun d'eux assume la charge de l'un des différents départements administratifs; cependant, un ministre peut avoir deux portefeuilles, tandis que certains de ses collègues peuvent être ministres sans portefeuille.

On trouvera dans le tableau 2 la liste des premiers ministres depuis la Confédération, la date du commencement et de la cessation de leurs fonctions, ainsi que l'énumération des membres des douzième, treizième et quatorzième ministères fédéraux, tels que constitués les 28 juin 1926, 31 août 1926 et 15 octobre 1926.

## 2.—Ministères depuis la Confédération.

Nota.—Une liste complète des ministres fédéraux depuis la Confédération jusqu'en 1913 a paru dans l'Annuaire de 1912, pp. 423-430. Une autre liste des mêmes ministres depuis 1911 jusqu'en 1921 a paru dans l'Annuaire de 1920, pp. 656-659.

- 1. Très hon. sir John A. Macdonald, premier ministre. Du 1er juillet 1867 au 6 nov. 1873.

- 1. 1 res non. sir Jonn A. Macdonald, premier ministre. Du 1er juillet 1867 au 6 nov. 187.

  2. Hon. Alexandre Mackenzie, premier ministre. Du 7 nov. 1873 au 17 oct. 1878.

  3. Très hon. sir John A. Macdonald, premier ministre. Du 17 oct. 1878 au 6 juin 1891.

  4. Hon. sir John Abbott, premier ministre. Du 16 juin 1891 au 5 déc. 1892.

  5. Hon. sir John S. D. Thompson, premier ministre. Du 5 déc. 1892 au 12 déc. 1894.

  6. Hon. sir Mackenzie Bowell, premier ministre. Du 21 déc. 1894 au 27 avril 1896.

  7. Hon. sir Charles Tupper, Bart., premier ministre. Du 11 juillet 1896 au 8 juillet 1896.

  8. Très hon. sir Wilfrid Laurier, premier ministre. Du 11 juillet 1896 au 6 oct. 1911.

  9. Très hon. sir Robert L. Borden, premier ministre. (Administration conservatrice) au 12 oct. 1917. (Administration conservatrice). Du 10 oct.
- 1911 au 12 oct. 1917.

  10. Très hon. sir Robert L. Borden, premier ministre. (Administration unioniste). Du 12 oct. 1917 au 10 juillet 1920.
- 11. Très hon. Arthur Meighen, premier ministre. (Unioniste «Parti national libéral-conservateur »). Du 10 juillet 1920 au 29 déc. 1921.
  - Très hon. William Lyon Mackenzie King, premier ministre. Du 29 déc. 1921 au 28 ju
     Très hon. Arthur Meighen, premier ministre. Du 29 juin au 25 sept. 1926.
     Très hon. William Lyon Mackenzie King, premier ministre. Depuis le 25 sept. 1926. Du 29 déc. 1921 au 28 juin 1926.

## DOUZIÈME MINISTÈRE FÉDÉRAL.

(Selon l'ordre de préséance du premier titulaire dans le présent Cabinet.)

Nota.—Les démissions des ministres ne sont relatées que dans les cas ou les démissionnaires n'ont pas été remplacés. On ne connaît pas la date officielle de ces démissions.

Portefeuille.	Titulaire.	Date de la nomination.	
Premier Ministre, Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, Président du Conseil Privé	Très hon. William Lyon Mackenzie King Très hon. William S. Fielding		1921 1921
Ministre de la Défense Nationale	Hon. James A. Robb. Hon. Geo. P. Graham Hon. Edward Macdonald <sup>2</sup> Hon. Edward Macdonald	5 sept. 29 déc. 28 avril 17 août	1925 1921 1923 1923
Ministre des Postes Ministre sans portefeuille Ministre du Rétablissement des soldats dans la vie	Hon. Chas. Murphy Hon. Raoul Dandurand		1921 1921
civile et gérant aussi le ministère de la Santé	Hon. Henri S. Béland	29 déc. 15 avril	1921 1926

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>L'hon, Lucien Cannon, nommé Solliciteur général le 5 sept. 1925, ne faisait pas partie du cabinet. <sup>2</sup>Par intérim.